

# Règlement du jeu concours « JETSTEP »

## Article 1 - Présentation de la Société Organisatrice

La SARL L'EQUIPEUR, dont le siège social est situé au 1 chemin Henri Moissan 69310 Pierre-Bénite, inscrite au registre 81406685800014, ci-après dénommée « Société Organisatrice », organise du 10/09/19 à 12h au 22/09/19 à minuit un jeu concours gratuit sans obligation d'achat intitulé « concours Jetstep 2019 ».

Le jeu est accessible à partir de l'adresse <https://www.facebook.com/Equipeur/> ou [https://www.instagram.com/equipeur\\_fr/](https://www.instagram.com/equipeur_fr/)

## Article 2 - Participation

La participation à ce jeu est réservée aux internautes membres des réseaux sociaux Facebook et Instagram, personnes physiques majeures selon la loi française à la date du lancement du concours (soit âgées de 18 ans et plus), disposant d'une adresse e-mail valide et résidant en France, à l'exception du personnel salarié de la société organisatrice, de tous prestataires ayant collaboré à l'organisation du jeu, ainsi que de leurs familles (même nom, même adresse).

Les personnes n'ayant pas justifié de leurs coordonnées et identités complètes ou qui les auront fournies de façon inexacte ou mensongère seront disqualifiées, tout comme les personnes refusant les collectes, enregistrements et utilisations des informations à caractère nominatif les concernant et nécessaires pour les besoins de la gestion du jeu.

La participation au jeu entraîne l'acceptation pure et simple du présent règlement, en toutes ses dispositions, des règles de déontologie en vigueur sur Internet, ainsi que des lois et règlements applicables aux jeux gratuits en vigueur sur le territoire Français.

Le non respect des conditions de participation énoncées dans le règlement entraînera la nullité de la participation.

Décharge Facebook : cette application n'est pas gérée ou parrainée par Facebook. Les informations que vous communiquez sont fournies à L'ÉQUIPEUR et non à Facebook.

## Article 3 - Principe et modalités d'inscription

Pour participer au jeu, le participant doit :

Facebook :

1. Accéder à la page Facebook de L'équipeur accessible depuis l'adresse <https://www.facebook.com/Equipeur/>
2. Cliquer sur le bouton « j'aime » de la page
3. Aimer, commenter et partager publiquement la publication du jeu-concours

Instagram :

1. Accéder à la page Facebook de L'équipeur accessible depuis l'adresse [https://www.instagram.com/equipeur\\_fr/](https://www.instagram.com/equipeur_fr/)
2. Cliquer sur le bouton « j'aime » de la page
3. Aimer et commenter

Showroom Bordeaux et Lyon :

1. Déposer ses coordonnées dans une urne prévue à cet effet.

Pendant la durée du jeu, il ne sera accepté qu'une seule participation par personne définie par son compte Facebook. En cas de participations multiples, il ne sera pris en compte qu'une seule

participation. La tentative d'une inscription multiple pourra entraîner l'exclusion du participant par la Société Organisatrice.

#### **Article 4 - Dotations**

Les dotations sont les suivantes 5 jetstep NOTCH

- Le premier est à gagner sur la page Facebook L'équipeur
- Le second est à gagner sur la page Instagram equipeur\_FR
- Deux autres sont à gagner au Showroom de Lyon
- Le dernier est gagner au Showroom de Bordeaux

#### **Article 5 - Désignation du/des gagnant(s) et modalités d'attribution des dotations**

Le gagnant du lot facebook, obligatoirement membre du réseau social Facebook, fans de la page <https://www.facebook.com/Equipeur/> et ayant aimé, commenté et partagé la publication, sera tiré au sort automatiquement le dernier jour du jeux concours (à savoir le **22/09/19 à minuit**).

Le gagnant du lot instagram, obligatoirement membre du réseau social Instagram, fans de la page [https://www.instagram.com/equipeur\\_fr/](https://www.instagram.com/equipeur_fr/) et ayant aimé, commenté la publication, sera tiré au sort automatiquement le dernier jour du jeux concours (à savoir le **22/09/19 à minuit**).

Le gagnant des lots en Showroom seront tirés au sort le dernier jour du jeux concours (à savoir le **20/09/19**)

#### **Article 6 - Publicité**

En participant au tirage au sort, les gagnants autorisent la Société Organisatrice à communiquer leurs noms et photographie de leur profil Facebook, sans que cela ne leur confère un droit à une rémunération, ou à un avantage quelconque autre que l'attribution de leur lot.

Les participants garantissent qu'ils sont titulaires des droits d'auteurs sur les photographies postées sur leur profil Facebook et avoir obtenu l'autorisation préalable des tiers lorsque l'image de ces derniers est reproduite sur la photographie de leur profil.

#### **Article 7 - Modification du règlement**

La Société organisatrice se réserve le droit, si les circonstances l'exigent, de modifier, écourter, prolonger ou annuler le jeu. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

La Société organisatrice se réserve le droit de modifier tout ou partie du présent règlement. Toute modification du règlement fera l'objet d'une annonce sur la page L'ÉQUIPEUR et sera, le cas échéant, déposée si un tel dépôt est requis.

#### **Article 8 - Vérification de l'identité des participants**

Pour assurer le respect du présent règlement, la Société Organisatrice se réserve le droit de procéder à toute vérification de l'identité des participants, leur lieu de résidence et leur appartenance au réseau social Facebook. Toute indication d'identité ou d'adresse falsifiée, frauduleuse, fausse, mensongère, incorrecte, inexacte entraîne l'élimination de la participation.

#### **Article 9 - Responsabilité**

La Société Organisatrice ne sera pas responsable en cas de dysfonctionnement du réseau internet ou de la plate-forme Facebook empêchant l'accès au jeu ou son bon déroulement. Notamment, la Société Organisatrice ne saurait être tenue responsable d'éventuels actes de malveillances externes.

Si la Société Organisatrice met tout en œuvre pour offrir aux utilisateurs des informations et /ou des outils disponibles et vérifiés, elle ne saurait cependant être tenue pour responsable des erreurs matérielles (notamment d'affichage sur les sites du jeu, d'envoi d'e-mails erronés aux participants, d'acheminement des emails), d'une absence de disponibilité des informations et/ou la présence de virus sur le site. La participation à ce jeu implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites de l'Internet, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels ou piratage et les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau. Il appartient à chaque participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique et téléphonique contre toute atteinte. La connexion de toute personne au site et la participation au jeu se fait sous son entière responsabilité.

En outre, la Société Organisatrice n'est pas responsable en cas :

- De problèmes de matériel ou de logiciel
- De destructions des informations fournies par des participants pour une raison non imputable à Société Organisatrice
- D'erreurs humaines ou d'origine électrique
- De perturbations qui pourraient affecter le bon déroulement du jeu
- De conséquences d'éventuels retard, pertes, vols ou avaries des courriers postaux ou électroniques qui ne lui sont pas imputables. Les réclamations doivent être formulées par les destinataires directement auprès des entreprises ayant assuré l'acheminement desdits courriers.
- D'utilisation des données personnelles par Facebook et Instagram

Dans tous les cas, si le bon déroulement administratif et/ou technique du jeu est perturbé par une cause échappant à la volonté de la Société Organisatrice, celle-ci se réserve le droit d'interrompre le jeu.

Toute fraude ou non-respect du présent règlement pourra donner lieu à l'exclusion du jeu de son auteur, la Société Organisatrice se réservant, le cas échéant, le droit d'engager à son encontre des poursuites judiciaires.

#### **Article 10 - Dépôt du règlement**

Le règlement est librement consultable sur le site internet de L'ÉQUIPEUR à cette adresse : <https://equipeur.fr/fr/content/14-telechargement>

Le règlement du jeu peut également être obtenu par courrier, à titre gratuit et sur simple demande à l'adresse : 1 chemin Henri Moissan 69310 Pierre-Bénite

Les frais d'affranchissements engagés pour cette demande seront remboursés au tarif lent en vigueur sur simple demande accompagnée d'un RIB (une demande par foyer).

#### **Article 12 - Litiges**

Toute contestation ou réclamation relative à ce jeu devra être formulée par écrit et adressée à L'ÉQUIPEUR

La Société Organisatrice tranchera toute question relative à l'application du présent règlement, dans le respect de la législation Française. Ces décisions seront sans appel. La loi applicable au présent règlement est la loi Française et la langue applicable est la langue française. Tout différend né à l'occasion de ce jeu-concours fera l'objet d'une tentative de règlement amiable. A défaut d'accord, le litige sera soumis aux juridictions compétentes dont dépend le siège social de la Société Organisatrice, sauf dispositions d'ordre public contraires. Aucune contestation ne sera plus recevable un mois après la clôture du jeu.

#### **Article 13 - Informations générales**

1. Il ne sera répondu à aucune demande (écrite, téléphonique ou orale) concernant les modalités ou le mécanisme du concours, l'interprétation ou l'application du présent règlement. Toutefois les joueurs pourront être informés du nom des gagnants en cas de demande une fois le jeu terminé en s'adressant à : L'Équipeur, 1 chemin Henri-Moissan, 69310 Pierre Bénite

2. Toute contestation ou réclamation relative au jeu-concours ne pourra être prise en considération au-delà du **29/09/19**